

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Garonne

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAPEYROUSE-FOSSAT
SEANCE du 11 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne GONZALEZ

| Nombre de membres | | | | | Date |
|-------------------|--------|----------|-------------|---------|-------------|
| En exercice | Quorum | Présents | Représentés | Votants | Convocation |
| 23 | 12 | 16 | 4 | 20 | 07/03/2024 |

Présents : Mesdames Messieurs GONZALEZ – ALAUX – BRESSAND - DESCAMPS - DOUSSAT - ECHERBAULT GOIGOUX – GOTTI - GRANZIERA - JIMBERGUES DIETRICH - MILLERAND - SEBASTIANELLI - SPITZ – VACARESSE - VASSAL - ZANCHETTA

Procurations : Mme ZORZI à Mme ALAUX, Mme FONS à Mme GOIGOUX, Mme ROUBERT à Mme SPITZ, M. VINTILLAS à Mme GONZALEZ

Absents : Mmes m. RAMOND A - RAMOND E – ROUJAS

Secrétaire de séance : Mme ALAUX

Objet : Désaffectation et déclassement d'une bande de terrain

Monsieur Jean-Yves CARÉ demeurant au 3C avenue des écoles à LAPEYROUSE-FOSSAT, souhaiterait acquérir un délaissé de chemin communal qui débouche sur sa propriété.

Cette bande de terrain de 37m² n'est pas affecté à l'usage du public.

Il est nécessaire, au préalable, de procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation à l'usage du public de la bande de terrain de 37m² repérée ci-dessus,
- **DÉCIDE** de procéder à son déclassement du domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout acte concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La secrétaire de séance,
Marie-Christine ALAUX




A LAPEYROUSE-FOSSAT, le 12 mars 2024

Le Maire,
Corinne GONZALEZ

